

DOCUMENTS À FOURNIR

Les exigences d'expérience sont détaillées en annexe de nos règlements généraux

Types de demandes de changement à une adhésion existante	Documents requis
<p><u>Changement de coordonnées de l'entreprise</u></p> <p>(Nous aviser par courriel).</p>	<p>Avis dès que les nouvelles coordonnées sont connues.</p>
<p><u>Changement de nom de l'entreprise</u> N.B. Ce changement doit être fait dès qu'il survient pour vous permettre de déclarer vos productions, d'obtenir des contrats ou de recevoir la facturation sous votre nouveau nom.</p> <p>(Nous aviser par courriel)</p>	<p>Avis de ce changement dès qu'il survient + Copie du certificat de modification tel qu'accepté par le Registraire des entreprises du Québec si cette modification n'apparaît pas déjà au REQ</p>
<p><u>Changement à l'actionnariat de l'entreprise</u> N.B. Un changement à l'actionnariat d'une entreprise pourrait être considéré comme une nouvelle demande d'adhésion si l'expérience en production qui justifiait l'adhésion existante était basée sur celle d'un actionnaire qui n'est plus dans la nouvelle structure juridique.</p> <p>+ Selon la teneur de ceux-ci, certains changements à l'actionnariat doivent être approuvés par le conseil d'administration. Veuillez prévoir ce délai afin que vos changements puissent être traités et effectifs en temps opportun.</p> <p>(Nous aviser par courriel)</p>	<p>Avis de ce changement dès qu'il survient + Copie du certificat de modification tel qu'accepté par le Registraire des entreprises du Québec si cette modification n'apparaît pas déjà au REQ</p> <p>N.B. L'entreprise membre doit démontrer qu'elle est indépendante au sens de l'article 5.04(d) des règlements généraux. Ainsi, vos documents doivent nous fournir le détail complet du nouvel actionnariat suite au changement et, dans les cas où une fiducie en fait partie, vous devez nous indiquer quels sont les fiduciaires et bénéficiaires.</p> <p>+ De plus, si les changements à l'actionnariat impliquent des changements aux dirigeants, vous devez également nous fournir l'information</p>

DOCUMENTS À FOURNIR

Les exigences d'expérience sont détaillées en annexe de nos règlements généraux

Types de demandes de changement à une adhésion existante	Documents requis
<p><u>Fusion ou acquisition d'entreprises membres</u></p> <p>(Nous aviser par courriel)</p>	<p>Avis de cette fusion ou acquisition + Copie du certificat de fusion ou de modification tel qu'accepté par le Registraire des entreprises du Québec si cette modification n'apparaît pas déjà au REQ</p> <p>N.B. L'entreprise membre doit démontrer qu'elle est indépendante au sens de l'article 5.04(d) des règlements généraux. Ainsi, vos documents doivent nous fournir le détail complet du nouvel actionariat suite à la fusion et, dans les cas où une fiducie en fait partie, vous devez nous indiquer quels sont les fiduciaires et bénéficiaires.</p> <p>+ Si la fusion ou l'acquisition implique des changements aux dirigeants, vous devez également nous fournir l'information</p> <p>+ Si la fusion ou l'acquisition implique des transferts de productions qui sont en cours (i.e. dont la cotisation complémentaire n'a pas été facturée), veuillez nous en fournir la liste exhaustive indiquant pour chaque production concernée, la maison-mère et la filiale existante ainsi que vers quelle maison-mère et filiale celle-ci doit être transférée.</p> <p>N.B. Ce n'est qu'après avoir reçu tous les documents requis que nous pourrions procéder au transfert dans notre base de données. Attention : Entre la demande de transfert et le transfert complété, aucun contrat ne pourra être réservé pour les productions visées.</p>
<p><u>Ajout d'un dirigeant/producteur</u></p> <p>(Faire l'ajout en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p>Avis de l'ajout dès qu'il survient + CV de production du dirigeant/producteur + Code de déontologie dûment signé par ce nouveau dirigeant +</p>

DOCUMENTS À FOURNIR

Les exigences d'expérience sont détaillées en annexe de nos règlements généraux

Types de demandes de changement à une adhésion existante	Documents requis
	Avis dans les cas où ce nouveau dirigeant devient le dirigeant principal de l'entreprise.
<p><u>Retrait d'un dirigeant/producteur</u></p> <p>(Faire le retrait en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p>Avis du retrait dès qu'il survient.</p> <p>+</p> <p>Si l'expérience en production qui justifiait l'adhésion existante était basée sur celle du dirigeant retiré, le formulaire d'expérience pour les productions de chacun des actionnaires agissant comme administrateur ou dirigeant qui demeure dans l'entreprise est requis afin de démontrer que l'entreprise a toujours l'expérience exigée pour être membre</p> <p>+</p> <p>Avis de tout changement concernant le dirigeant principal de l'entreprise.</p>
<p><u>Ajout d'un délégué</u></p> <p>En vertu de l'article 5.02 de nos règlements généraux, les délégués doivent être actifs à temps plein au sein de l'entreprise membre.</p> <p>Le délégué est dûment autorisé à agir pour et au nom du membre dans l'exercice de ses privilèges, droits, devoirs et obligations</p> <p>Cependant, un seul délégué par entreprise membre aura le droit de vote aux assemblées générales et de sections.</p> <p>(Faire l'ajout en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p>Formulaire « Désignation de délégué(s) » signé par un dirigeant de l'entreprise membre.</p>

DOCUMENTS À FOURNIR

Les exigences d'expérience sont détaillées en annexe de nos règlements généraux

Types de demandes de changement à une adhésion existante	Documents requis
<p><u>Retrait d'un délégué</u></p> <p>(Faire le retrait en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p>Avis du retrait dès qu'il survient</p> <p>Si le retrait du délégué concerne le délégué <u>principal</u> de l'entreprise, veuillez nommer un autre délégué principal (pour ce faire, vous référer à « ajout d'un délégué » ci-haut).</p>
<p><u>Ajout d'une section</u></p> <p>Afin de devenir membre d'une nouvelle section, votre entreprise doit justifier l'expérience nécessaire pour devenir membre de cette section.</p> <p>(Faire l'ajout en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p><u>Pour chacun des actionnaires agissant comme administrateur ou dirigeant</u> : formulaire d'expérience pour leurs productions qui démontrent que l'entreprise a cumulé l'expérience exigée pour cette section.</p>
<p><u>Ajout d'une section à titre de stagiaire</u></p> <p>Un membre qui n'a pas encore l'expérience requise pour devenir membre régulier d'une section, peut tout de même faire la demande d'ajout de cette section à titre de stagiaire de section.</p> <p><u>Impact</u> : aucun droit de vote dans cette section.</p> <p>(Faire l'ajout en ligne à votre dossier sur le Portail membres ou faire votre demande par courriel).</p>	<p>Avis que c'est à titre de stagiaire puisque l'expérience exigée n'est pas rencontrée.</p>
<p><u>Ajout d'expérience d'un membre de la relève</u></p> <p>(Nous aviser par courriel).</p>	<p><u>Pour chacun des actionnaires agissant comme administrateur ou dirigeant</u> : formulaire d'expérience pour leurs productions qui s'ajoutent et CV de production à jour.</p>

Révisé au 21 janvier 2019

N.B. Pour plus de détails, visitez notre site aqpm.ca.